



## POLITIQUES ET ENJEUX CULTURELS CONTEMPORAINS

Enseignant responsable du parcours : Sophie Lucet, [sophie.lucet@univ-rennes2.fr](mailto:sophie.lucet@univ-rennes2.fr)

Enseignements à suivre du semestre 3 au semestre 6

Capacité d'accueil : 80 étudiants

Public non concerné : étudiants inscrits au SUED et étudiants dispensés d'assiduité

*Ce parcours nécessite de la part des étudiants une assiduité au cours et aux ateliers, ainsi qu'une implication importante tout au long de l'année.*

**Objectifs d'apprentissage** : Former des acteurs conscients et critiques de la politique culturelle dans le monde de l'art, en capacité d'agir et d'intégrer l'art dans les politiques publiques et l'espace public.

### Descriptif :

Entre connaissances théoriques des enjeux culturels (au plan régional, national et international) et compétences pratiques, ce parcours ouvre à une expérience raisonnée des politiques culturelles contemporaines, en associant des enseignants-chercheurs des domaines de l'art et des professionnels de la culture.

Après avoir dressé un panorama historique en L2 des politiques culturelles à l'échelle nationale et internationale, les enseignements de L3 proposent une appréhension concrète du « terrain politique et culturel » à travers des études de cas, des ateliers de théâtre et des simulations de projets.

L'art dans la politique culturelle et l'espace public sera abordé sous différents angles : le développement et l'engagement politique pour la culture ; les relations et les négociations entre les artistes et les administrations territoriales ; et enfin la conception des œuvres publiques.

### Compétences visées :

- Formuler une analyse critique des discours des institutions et des acteurs culturels contemporains
- Analyser les différentes formes d'engagement dans l'espace public et repérer les outils mobilisables
- Positionner des projets artistiques en lien avec les politiques culturelles d'un territoire, les partenariats et/ou enjeux existants
- Développer sa réflexivité autour d'une démarche ou d'un projet artistique applicable dans le domaine public



### + **Conseillé pour devenir :**

- Médiateur culturel
- Chargé de mission relations publiques
- Chargé de mission en animation et action culturelle
- Chargé de mission en patrimoine et coopération
- Administrateur d'institutions artistiques et culturelles
- Intervenants artistiques

**Activités pédagogiques :**

- Enseignements théoriques associés à des enseignements pratiques
- Activités théâtrales (ateliers pratiques)
- Etudes de cas
- Simulation de projet

**Contenu de formation**

Semestre	Enseignements	Compétences visées par enseignement	Modalités d'évaluation
Semestre 3	<b>Histoire des politiques culturelles</b> – 24h CM Code : M4103Y1	- Situer les politiques culturelles (Etat et collectivités territoriales) d'un point de vue historique. - Identifier les modes d'intervention publique en matière artistique et culturelle	<b>ET, écrit 1h</b>
Semestre 4	<b>Visions internationales de la culture</b> – 24h CM Code : M4104Y1	- Situer la politique culturelle française dans un contexte européen - Reconnaître et expliquer les effets de la mondialisation sur le secteur culturel	<b>ET, dossier</b>
Semestre 5	<b>L'engagement dans l'espace public</b> – 12h CM et 12h TD Code : M4105Y1	- Identifier et analyser les différentes formes d'engagement dans l'espace public - S'approprier et mobiliser les outils du théâtre engagé (pratique théâtrale : « théâtre de l'opprimé »)	<b>CC</b>
Semestre 6 (+ 24h)*	<b>Art, artistes et collectivités publiques décentralisées</b> – 24h TD Code : M4106Y1	- Décrire les liens entre les différents acteurs du secteur culturel et les collectivités territoriales - Reconnaître les logiques d' « accompagnement » et de « commande » dans l'Art à travers des études de cas	<b>CC</b>
	<b>Art et domaine public</b> – 24h TD Code : M4106Y2	- Pratiquer une étude réflexive des œuvres d'art - Repérer les outils méthodologiques de gestion de projet artistique dans le domaine public	

**\* Attention :** Le volume horaire du semestre 6 est renforcé de 24h, mais n'est pas comptabilisé comme un 2<sup>e</sup> UEO. Vous devez donc choisir un 2<sup>e</sup> UEO en complément au semestre 6.